



# ACADÉMIE DE LILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Inspection Pédagogique Régionale

Lille, le 20 septembre 2021

Division  
Inspection Pédagogique Régionale

Les IA-IPR EPS

Affaire suivie par :  
Frédéric Maïk  
Jérémy Puaux  
IA-IPR EPS

Secrétariat  
03.20.15.65.23

[frederick.maik@ac-lille.fr](mailto:frederick.maik@ac-lille.fr)  
[jeremy.piaux@ac-lille.fr](mailto:jeremy.piaux@ac-lille.fr)

144, rue de Bavay  
59000 Lille

à  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
d'Éducation Physique et Sportive des  
lycées de la voie Professionnelle,  
S/C de  
Mesdames et Messieurs  
les Directeurs et Chefs d'établissements  
des UFA et des CFA

**Objet :** Examens Certificatifs EPS, voie Professionnelle, session 2022 ; Documents préparatoires au Projet Annuel de Protocole d'Évaluation (P.A.P.E.)

### Références :

- Protocole sanitaire en vigueur ;
- Programmes EPS de LP BO spécial n°5 du 11 avril 2019 ;
- Arrêté du 17 juin 2020 : *Modalités d'évaluation des épreuves à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis + 2 Annexes (modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux C.C.F. et Contrôle ponctuel).*

### Baccalauréat Professionnel :

- Circulaire du 29-12-2020 *Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle - Référentiel national d'évaluation.*

### Certificat d'Aptitude Professionnelle :

- Circulaire du 17-07-2020 *Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation.*

Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS,

Nous espérons que ce courrier vous trouvera en forme. Celui-ci est également l'occasion de saluer votre professionnalisme qui a permis d'évaluer une majorité d'élèves dans le cadre de l'enseignement commun obligatoire à la session 2021.

Cela a requis de votre part, individuellement et en équipe, une grande adaptabilité. Vous avez initié à ce titre des réflexions que nous vous engageons à poursuivre sous l'autorité de votre chef d'établissement pour la session 2022. Les ensembles certificatifs, les modalités évaluatives, certificatives et l'organisation à mettre en place devront permettre dans la mesure du possible de s'adapter à votre contexte local dans le cadre des textes ci-dessus.

À compter de cette session, chaque UFA et CFA proposera son Projet Annuel de Protocole d'Évaluation en Baccalauréat Professionnel et en CAP à la validation de la CAHPN. Ces P.A.P.E. sont distincts comme le précisent les textes ci-dessus (**P.A.P.E. Bac Pro ; P.A.P.E. CAP**). Pour rappel, ces projets engagent l'équipe d'évaluateurs sous l'autorité du chef d'établissement qui en conservera une copie signée. Ils sont constitués de l'ensemble des pièces ci-dessous <sup>(1)</sup> dont vous retrouverez les modèles en pièces jointes :

- **Le document d'auto-positionnement renseigné.** Cette année, ce dernier prendra la forme d'un document à compléter, à signer et à scanner en format PDF.
- **Le calendrier des épreuves** y compris celles des évaluations différées et le nom des co-évaluateurs si la co-évaluation est la modalité retenue.
- **Les Fiches Certificatives Établissement (F.C.E.).** Elles déclinent localement les épreuves de chaque activité retenue du référentiel national (principes d'élaboration de l'épreuve, critères d'évaluation, repères d'évaluation).
- **Les aménagements du contrôle adapté.**
- **L'information aux candidats et aux familles.**

Vous nommerez ces différentes pièces de manière à pouvoir identifier rapidement leur nature et l'établissement d'origine.

Exemples :

CAP\_Calendrier\_Épreuves\_CFA\_Academique\_Lille\_RNE\_Session\_2022

Doc\_autopositionnement\_EPS\_CAP\_CFA\_Marly\_Session\_2022

La CAHPN aura lieu le 19 Novembre 2021. Vous veillerez également à envoyer ces documents pour le mardi 16 novembre 2021, délai de rigueur, en une seule fois et à l'adresse qui suit :

- [ia-ipr-eps.protocol-cfa-public@ac-lille.fr](mailto:ia-ipr-eps.protocol-cfa-public@ac-lille.fr) (**pour les CFA OU UFA publics**)
- [ia-ipr-eps.protocol-cfa-prive@ac-lille.fr](mailto:ia-ipr-eps.protocol-cfa-prive@ac-lille.fr) (**pour les CFA ou UFA privés**)

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la rédaction et au dépôt de ces documents.

**Les IA-IPR EPS de l'académie de Lille**

<sup>1</sup> Les P.A.P.E. et l'ensemble de ces pièces sont distincts pour le Bac Pro et le CAP.